

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 décembre 2007  
~~~~~

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA ZAE LES GARRIGUES A  
ANIANE (1ER TRANCHE)  
AVENANT N° 1 AU LOT 3 « MURS DE SOUTÈNEMENT »

**N° 1-3 du bordereau - Rapport page 8**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2007, au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil. à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - M. GOMEZ René - Mme GUERRE Nicole - M. MATEU Gabriel - M. NOUGAREDE Elie - M. PALOC Eric - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SALASC Philippe - M. YVANEZ André  
M. ASENSI Raphaël donne procuration à M. NOUGAREDE Elie - M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne procuration à M. POUJOL Robert

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. BELLOC Jean-Paul - M. CABELLO Gérard - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LASSALVY Christian - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean-François - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - Mme VIVIEN Isabelle

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** l'article 118 du Code des Marchés Publics 2006,

**Vu** les crédits votés au Budget Primitif 2007 pour le financement de la ZAE Les Garrigues à Aniane, soit 2 759 000 € HT dont 1 156 435,30 € HT restent disponibles pour engagement à la date de la présente délibération,

**Considérant** les travaux supplémentaires et les ajustements à réaliser sur le lot 3 de ce marché et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 23/11/2007,

**Sur** proposition de Madame Françoise MARTIN, Vice-présidente de la Communauté de communes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés*

- **d'approuver** l'avenant n°1 au lot 3 « Murs de soutènement » du marché de travaux « Aménagement de la ZAE Les Garrigues à Aniane » attribué à l'entreprise SOLATRAG
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cet avenant

La nouvelle dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée sur le chapitre 011 article 605 du budget annexe 2007 « ZAE Les Garrigues - Aniane ».

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 2007-114 le 21 décembre 2007

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**